



Assemblée générale

Distr. limitée
14 décembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session
Cinquième Commission
120 de l'ordre du jour
Planification des programmes

**Projet de résolution présenté par le Vice-Président
à l'issue de consultations officieuses**

Planification des programmes

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa trente-neuvième session¹,

1. *Prend acte avec satisfaction du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa trente-neuvième session¹;*

2. *Souscrit aux conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité sur l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies, la planification des programmes et l'ordre du jour provisoire de la quarantième session du Comité;*

3. *Souscrit également aux conclusions et recommandations sur les questions de coordination figurant aux paragraphes 560 à 565, 567 et 568, et 587 à 596 du rapport du Comité¹;*

4. *Note que dans le contexte des questions de coordination, des propositions concernant les indicateurs de résultats demandées par le Comité du programme et de la coordination et figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'Initiative spéciale des Nations Unies pour la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90² n'avaient pas été approuvées par l'Assemblée générale;*

5. *Relève que l'Assemblée générale examine la question évoquée au paragraphe 566 du rapport du Comité au titre d'un point distinct de l'ordre du jour;*

6. *Engage le Secrétaire général à promulguer au plus tôt la version révisée des Règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui*

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 16 (A/54/16).

² E/AC.51/1999/6.

ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, en application des révisions adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session, en prenant intégralement en compte les recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination au paragraphe 47 de son rapport¹;

7. *Décide* de poursuivre l'examen du point intitulé «Planification des programmes».
